



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE MONTREVAULT-SUR-ÈVRE

CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 1er août 2018, une consultation du public est ouverte en mairie de MONTREVAULT-SUR-ÈVRE, du **vendredi 24 août 2018 au 21 septembre 2018 inclus** à la suite de la demande formulée par Messieurs les Gérants du G.A.E.C. DES DEUX CHEMINS, afin d'être autorisé à l'extension de l'élevage porcin situé "La Commanderie" - Chaudron en Mauges - 49110 MONTREVAULT-SUR-ÈVRE, installation soumise à enregistrement visée sous la rubrique n° 2102-2a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la **mairie de MONTREVAULT-SUR-ÈVRE**, du **vendredi 24 août 2018 au 21 septembre 2018**, aux jours et heures suivants :

lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr, rubrique Publication – consultation du public - installations classées pour la protection de l'environnement. Elle pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie de MONTREVAULT-SUR-ÈVRE ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières à l'adresse suivante : **pref-icpe@maine-et-loire.gouv.fr**.

Le Préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.